

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 8 avril 2014

Question écrite urgente

Que le Conseil d'Etat fasse transparence dans l'intérêt public !

Le récent scandale de la Tulette dans le cadre de la réalisation du projet immobilier en zone de développement a fait apparaître que quelques familles et initiés ont profité de l'accès à la vente des appartements en PPE avec à la clé pour certains des intentions clairement spéculatives. Le quotidien *Le Courrier*, en possession de la liste des personnes ayant signé des promesses d'achat-vente, a publié certains noms. D'autres médias ou médias sociaux ne manqueront pas d'en publier d'autres.

Le Conseil d'Etat, dans l'objectif de l'intérêt public d'une juste application de la zone de développement et de l'information des citoyennes et citoyens de ce canton sur un des scandales majeurs de ces dernières années, est-il prêt à fournir la liste complète de toutes les personnes physiques et morales ayant signé une promesse d'achat-vente à la Tulette ? Juge-t-il préférable que les noms soient égrenés au fil du temps par les médias ou les médias sociaux ? Ou estime-t-il que l'appât du gain de certain mérite que le silence soit maintenu ?